



# Missions du professeur documentaliste au lycée

**Le professeur documentaliste est membre à part entière de l'équipe pédagogique et éducative.** Nous passons également le CAPES. Enseignant.e.s sans classe nous ne pouvons que travailler en collaboration avec nos collègues. Présents 30h face élèves dans l'établissement, nous avons une multitude d'interlocuteurs, tous, avec des besoins totalement différents et urgents...auxquels nous essayons de répondre au mieux

## 1 **Le professeur documentaliste forme les élèves à l'EMI**

*(Education à l'information et aux médias).*

- Nous sommes force de proposition mais aussi à disposition de tous les enseignants pour divers projets pédagogiques.
- Nous sommes spécialistes de l'info-documentation. Nous construisons des séquences et des séances avec des objectifs pédagogiques à atteindre pour tous les niveaux de classe.
- Nous mettons à profit les temps forts de l'année (presse, sciences, droit de la femme) pour travailler avec les enseignants.
- Nous participons également aux conseils d'enseignement, aux conseils pédagogiques et pouvons être invités au CA.
- Nous pouvons prendre part aux évaluations et aux examens (dans la mesure de notre disponibilité)

## 2 **Le professeur documentaliste est le maître d'œuvre des ressources pédagogiques et documentaires et de leur mise à disposition.**

- Le CDI accueille tous les élèves.
- Nous passons commande de documents variés (livres, DVD, numérique...) pour la bibliothèque des élèves en prenant en compte des nécessités en fonction des référentiels de chaque discipline et du contexte local.
- En lien avec « l'école du numérique », le CDI dispose de PC et de ressources numériques afin de faciliter l'accompagnement personnel des élèves (CV, lettres de motivation, rapport de stage...)

## 3 **Le professeur documentaliste acteur de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel**

- Nous proposons la participation à des prix littéraires (carbet lycéen, bdz'iles...) ou actions culturelles nationales (lycéens au cinéma...)
- Nous collaborons avec le référent culture pour dynamiser l'établissement
- Le CDI est un lieu de culture, il accueille, à cet effet, les expositions créées par nos élèves ainsi que celles de nos partenaires extérieurs (CIAP, CARMA, réseau CANOPE...)

### ***Ce que n'est pas le CDI.***

- **Le CDI n'est ni une permanence, ni une garderie.** Nous n'acceptons pas les élèves exclus de cours (quelle que soit la raison).
- Le CDI n'est pas un centre de reprographie, ni la gestion